



Association : Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat (RISR)
Siège social : Redenat, 19220 AURIAC

Lettre ouverte à Monsieur François Hollande, Président de la République française

Monsieur François Hollande,
Président de la République,
Palais de l'Élysée,
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Ce courrier sera envoyé
A votre conseiller Nicolas Hulot,
A la presse et à tous les responsables
politiques concernés.

Redenat d'Auriac,
Le 26 janvier 2015

Monsieur le Président,

L'association RISR a été constituée il y a 3 ans par des habitants d'Auriac, au moment où des rumeurs ont commencé à circuler concernant un projet de STEP à Redenat, projet évoqué une première fois en 1980 et abandonné en 1982 par EDF car jugé non rentable. Depuis ce moment l'association a cherché à savoir si ce projet pouvait être réellement bénéfique au territoire ou néfaste. Or personne n'était en mesure de nous dire quoi que ce soit de précis à ce sujet, d'où notre nom de « Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat ».

Une association nommée RER créée par des adhérents de la CGT d'EDF, existait sur Argentat. Son président nous a dit en décembre 2011 « qu'il était inutile de monter notre association car la STEP ne se ferait pas ». Cependant, cette association fait actuellement de la propagande pour la réalisation du barrage et nous apprenons aujourd'hui par hasard que vous en êtes, Monsieur le Président, Président d'honneur. D'autre part, nous savons que, lorsque vous étiez Président du Conseil Général, vous étiez favorable à la réalisation de cette STEP, et vous avez, il y a quelques jours, lors de vos vœux aux Corrèziens évoqué Redenat comme un « investissement tant attendu »...

Nos adhérents et nombre d'habitants du territoire redoutent plutôt cet investissement qu'ils estiment inquiétant.

Vous êtes désormais le Président de tous les français, et nous pensons donc que vous êtes notre dernier recours pour obtenir les informations qui nous manquent. En effet depuis trois ans, nous avons alerté tous vos ministres de l'écologie.

- Madame Batho qui nous a mis en contact avec deux de ses conseillers. Ils nous ont seulement dit au téléphone qu'ils n'étaient au courant de rien.
- Monsieur Martin qui nous a fait répondre le 11 mars 2014 qu'il demandait à David Roizen, chef de cabinet, de transmettre notre courrier « au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ainsi qu'à la directrice générale de la prévention des risques, en leur demandant d'examiner notre requête et de nous tenir informé de la suite qui lui sera réservée ». Personne ne nous a jamais contacté.
- Madame Royal à qui nous avons envoyé 2 courriers en juin et octobre 2014 restés sans réponse à ce jour.

Bien évidemment, nous avons fait parvenir des copies de ces courriers aux responsables locaux et aux élus concernés que vous connaissez sans aucun doute pour la plupart, et notamment à : Madame Sophie Thibault, Préfet de la Corrèze, Monsieur Robert Maud, Directeur régional de la DREAL Limousin, Monsieur Jean-Paul Denanot, Président du Conseil Régional du Limousin, Monsieur Philippe Nauche, Député de Corrèze, Madame Sophie Dessus, Députée de Corrèze, Monsieur Gérard Bonnet, Président du Conseil Général de la Corrèze, Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils généraux du bassin de la Dordogne : Puy-de-Dôme, Cantal, Lot, Dordogne et la Gironde, Monsieur Bernard Cazeau, Président d'EPIDOR, Monsieur Guy Püstelnik, Directeur d'EPIDOR, Madame et Messieurs les Maires d'Auriac, Bassignac-le-Haut, Darzac, Soursac, Monsieur Jean-Pierre Limousin, Président du Conseil Economique Social et Environnemental du Limousin, Monsieur Jacques Descargues, Président de l'Association de Valorisation et d'Aménagement de la Rivière Dordogne, Monsieur François Bretin, Président de la Commission du Développement Economique, de l'Agriculture et du Tourisme du Conseil Général de la Corrèze.

Chaque fois que nous avons obtenu un entretien soit téléphonique avec les conseillers de Mme Batho, soit en rendez-vous avec Philippe Nauche, Shamira Kasri, Gérard Bonnet, François Bretin, Gilles Ravinet, Sophie Dessus, il nous a été répondu que rien n'était décidé, et qu'on ne pouvait nous donner aucune information. Par contre, Monsieur Bonnet nous avait promis de nous associer aux démarches de réflexion. La maire de la petite commune d'Auriac sur laquelle se trouve la plus grande partie du site de Redenat nous a dit, le 16 décembre dernier « qu'elle n'avait aucune information sur ce projet depuis trois ans ».

Nous avons également adressé une participation à la note GEDRE, et participé à toutes les réunions organisées par EPIDOR y compris les états généraux de la Dordogne, sur la problématique des concessions des barrages de la Dordogne liée au problème de Redenat. Si nous utilisons ce terme de problème, c'est que toutes les informations que nous avons pu nous procurer non sans mal (soit sur les sites d'EDF, de l'Usine nouvelle, du Sénat où nous avons pu consulter les rapport Battistel, puis Pastor et Kalinowski soit sur le site d'Epidor) de même que nos rencontres avec les concurrents d'EDF (Vattenfall et Stadtkraft), nous ont conduits à penser que la STEP ne serait ni une solution écologique au problème de régulation de la consommation d'électricité, ni un avantage quelconque (économique, social, touristique) pour ce territoire auquel, comme vous, nous sommes profondément attachés.

Bien au contraire, la vallée de la Dordogne est inscrite depuis le 11 juillet 2012 par l'UNESCO au réseau mondial des réserves de biosphère et une partie du site est classé en Natura 2000. Le projet de STEP à Redenat conduirait à noyer plus de 300 ha dont une bonne partie de zone humide. Par ailleurs une dégradation des conditions climatiques avec brouillard, humidité, moisissure, est certaine et attestée par des météorologues et serait très nuisible au territoire, à la population locale, aux installations touristiques liées à la nature comme des jardins botaniques etc.

Nous avons ouvert un site d'information et de réflexion sur internet (www.risr.fr) et résumé l'état de nos connaissances sur ce dossier dans un document que nous joignons à ce courrier. Il concerne les dégâts qu'une STEP causerait au territoire et à la Dordogne, sur place aussi bien qu'en aval. Il montre également qu'il est illusoire de croire en une promesse de rente financière et d'emploi sur le territoire.

Nous comprenons parfaitement qu'il est nécessaire de stocker l'énergie, mais bien d'autres solutions sont offertes, dont vous avez vous-même parlé récemment ainsi que votre ministre de l'écologie. Il peut s'agir de la filière hydrogène, (l'installation d'une station de distribution d'hydrogène pour les véhicules sera inaugurée ce lundi 26 janvier à Saint-Lô), solution également préconisée par Madame Corinne Lepage ancienne ministre de l'écologie et décrite favorablement dans le rapport Pastor & Klonowski, ou d'autres possibilités comme la méthanisation, la méthanation etc.

Vous avez, au mois de novembre dernier affirmé, dans une intervention retransmise à la télévision, à la suite du drame survenu à Sivens, qu'avant « chaque projet de ce type, il devrait y avoir un débat avec la population locale ». Nous en sommes également persuadés.

Le 8 janvier dernier, nous avons rencontré des représentants d'EDF à qui nous avons fait part de nos craintes. Il suffit de constater la dégradation de notre démographie avec une véritable désertification, et une nette dégradation de notre économie locale après l'implantation des barrages dans les années 50, pour savoir que ce territoire, terre d'émigration de longue date, risque de basculer dans une économie que nous pourrions qualifier de « économie de pays sous-développé », tant il est vrai que ce projet pourrait s'apparenter à une destruction de nos ressources naturelles sans véritable contrepartie locale. Les associations notent aussi la dégradation déjà effective des transactions immobilières locales ainsi que des investissements (travaux, rénovations) notamment chez les riverains, liées aux incertitudes entretenues depuis plusieurs années. Pour mémoire, la population du canton de Saint-Privat, qui était en 1962 de 5267 habitants n'a cessé de diminuer pour atteindre en 2012, 3761 habitants. Preuve s'il en est, que la construction des barrages a peut-être apporté une population temporaire mais aucune richesse durable sur notre territoire.

En tout état de cause, aucune enquête indépendante n'a, à ce jour, été mise en œuvre, ni sur la rentabilité, ni sur l'utilité, ni sur les risques écologiques, économiques, touristiques et sociaux que ferait courir à la Xaintrie une telle réalisation.

Nous sommes certains que vous aurez à cœur d'être dans la cohérence avec la loi sur l'eau et la loi sur la transition énergétique. Cette dernière préconise un gros effort d'économies d'énergie, et une véritable diversification des moyens, en même temps qu'une relocalisation de ces moyens de production vers les lieux de consommation - qui d'ailleurs serait plus génératrice d'emploi et de richesses pérennes qu'un chantier sous-traité sur le modèle des chantiers actuellement en cours à Flamanville ou Cadarache par exemple.

Nous sollicitons une rencontre avec un de vos conseillers afin que les habitants des territoires concernés soient entendus et puissent réellement, comme vous l'avez souhaité, être associés à la réflexion sur ce projet, car, comme vous l'avez si justement dit à Davos le 23 janvier 2015 : « La Terre est un patrimoine que nous avons en commun ».

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Pour le bureau de l'association RISR,
Jacqueline Lacouture, présidente